

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL D'ANSELME Dorchest
Sect. trés. Com. d'écoles INSTRUCTION
" *Revenir le peuple meilleur* "

PARAISSANT LE 1^{ER} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, LES VACANCES EXCEPTÉES

J.-B. CLOUTIER, Rédacteur-propriétaire

C.-J. MAGNAN, Assistant-rédacteur

Prix de l'abonnement : UN DOLLAR par an, invariablement payable d'avance

Toute correspondance, réclamation, etc., concernant la rédaction ou l'administration, devra être adressée à J.-B. CLOUTIER, 148, rue Saint-Olivier, Québec

SOMMAIRE : Pédagogie : Conférence pédagogique.—Le salaire des instituteurs.—*L'Enseignement primaire* et la presse.—Congrès des inspecteurs.—Les écoles du Manitoba.—Annuaire de l'Ecole normale Laval.—101e conférence des instituteurs de Montréal.—**Partie pratique :** Instruction religieuse.—Langue française : grammaire et orthographe : I, Dictée : Phrases détachées.—II, Dictée : Les pyramides.—III, Dictée : Paysage au dégel.—Rédaction.—Mathématiques : arithmétique.—Divers : Poésie : Le premier mot.—Bureau des examinateurs de Québec, séance de juin 1895.—" Pour la Patrie ".—" La Semaine Religieuse ".—Ouvrage reçu.—Bulletin des sommaires.—Actes officiels.—Annonces.

Conférence pédagogique

La réunion ordinaire des instituteurs catholiques de la circonscription de l'Ecole normale Laval de Québec aura lieu samedi, le 28 du courant, à l'Ecole normale Laval.

La séance commencera à 9 $\frac{1}{2}$ heures précises du matin.

Voici le programme de cette séance :

L'Enseignement du chant à l'école primaire, M. A.-A. Guimond ; *l'Ameublement des écoles*, M. C.-P. Renaud ; *le Droit civique à l'école*, M. C.-J. Magnan ; causerie sur *l'Agriculture*, M. J. Paradis.

Par ordre.

Le salaire des instituteurs

Il n'est pas encore éloigné le temps où personne dans la grande presse ne songeait à plaider en faveur de celui qui consacre les plus belles années de sa vie au service de l'enfance et de la jeunesse.

De temps en temps un journaliste au cœur tendre risquait un mot de protestation contre la mesquinerie des contribuables à l'égard du corps enseignant ; mais à part cela, *silence sur toute la ligne* quant à ce qui se rapportait au sort de l'instituteur.

Depuis quelques années, il nous fait plaisir de l'avouer, la cause du maître d'école a fait du chemin. La plupart des journaux de notre province la plaident avec chaleur, cette cause, chaque fois que l'occasion s'en présente ; ce n'est plus un cri isolé, mais une protestation générale venant des divers groupes politiques qui se partagent la confiance populaire.

De toute part on condamne avec force la manière parcimonieuse avec laquelle on rétribue l'instituteur et l'institutrice chez nous.

Dans son numéro du 31 du mois d'août dernier, le *Moniteur de Lévis* publie un article très bien pensé, intitulé : *Le salaire des instituteurs*. Après avoir dit que la maigre pitance que l'on offre aux titulaires des écoles est la cause que les jeunes gens et les jeunes personnes de talent n'embrassent

pas la carrière enseignante ou n'y persévèrent pas s'ils y sont entrés, le *Moniteur* ajoute :

“ Dans nombre de cas aussi, il faut le dire, le mal vient de l'ignorance, du caprice ou de la ladredrie de certains commissaires d'écoles. Sans raison aucune, on change d'instituteurs aussi souvent que d'habits. On paye à ces instituteurs le salaire de vulgaires cuisiniers, après avoir discuté le prix de leurs services comme celui de la plus vile marchandise.

Il est temps, croyons-nous, de remédier à cela. C'est le devoir du gouvernement d'aider à relever le niveau de l'éducation publique et d'améliorer la condition des instituteurs et des institutrices en votant de plus forts octrois.

Ceux qui dirigent l'instruction publique dans notre province comprennent parfaitement l'importance d'avoir de bons instituteurs, et ils savent que pour cela il faut les bien payer. C'est un principe universellement connu dans le monde des affaires que si l'on veut avoir un bon serviteur il faut le payer.

La noble profession d'instituteur, nous le répétons, ne jouit pas de la considération et du prestige qui doivent l'environner. Mais il y a un moyen très simple de lui rendre son éclat, c'est d'en faire une carrière lucrative où les jeunes gens de talent, qui se sentent de la vocation, puissent se créer un avenir.

Les carrières sont rares pour la jeunesse de notre pays, l'horizon pour eux est fort étroit. Nos hommes publics ont sous la main de quoi créer un bel avenir à une foule de jeunes gens, tout en faisant avancer d'un grand pas la noble cause de l'éducation. Qu'ils ne négligent donc pas de le faire. C'est là une œuvre patriotique par excellence et dont les résultats seront féconds en tous genres pour le peuple de notre province.”

Le *Courrier de St-Hyacinthe* du 30 du mois dernier, n'est pas moins énergique que le *Moniteur*. Au cours d'un long article relatif au dernier congrès des inspecteurs d'écoles, il fait les remarques qui suivent :

“ Au nombre des questions discutées il en est deux qui ont une importance dominante :

1^o Former des maîtres dignes de leur mission ; 2^o Elever le salaire de ces maîtres.

Ces deux questions, au fond n'en forment qu'une : Donner aux maîtres et aux maîtresses d'école un salaire qui leur assure une honnête existence.

Quand la carrière de l'instruction sera devenue ce qu'elle doit être les sujets ne manqueront pas.

La discussion de ces points a révélé des mesquineries sans nom de la part de syndics illettrés. A des exemples cités de ces lésineries dans certaines paroisses, et même dans des villes, pour obtenir des instituteurs ou des institutrices au rabais, à des prix que l'on ne voudrait pas offrir au plus ignorant des valets de ferme et que l'on jette comme une aumône à des personnes chargées de cultiver l'intelligence et d'orner le cœur de jeunes enfants, le mot “ ignominie ” a été prononcé. Et véritablement il n'était pas trop fort.

La convention de St-Hyacinthe a solennellement flétri un tel état de choses. Elle a montré les points faibles de notre système scolaire et provoqué l'intervention de ceux qui ont la charge et le devoir d'examiner le bien ou le mal-fondé des réclamations présentées et d'apporter le remède.

Cette convention a fait son œuvre et le surintendant de l'Instruction publique, en la tenant, s'est acquis de nouveaux droits à la reconnaissance du pays.”

Enfin, l'*Echo des Bois-francs*, du 7 du courant, nous apporte un écrit très sensé, intitulé : *Nos instituteurs*, dans lequel il est question du salaire des éducateurs. (1)

Nous citons l'*Echo* :

“ Loin de nous la pensée de jeter la pierre aux titulaires, qui après tout ne sont payées que pour ce qu'ils font.

Le mal n'est pas là.

Le mal est dans la politique mesquine trop en vigueur dans notre pays en matière scolaire.

Au lieu de donner à un instituteur réellement compétent un salaire raisonnable qui lui permettra de vivre honorablement dans une carrière pour laquelle il se sent du goût et de la vocation, on veut avoir de l'enseignement au rabais, à bon marché, et on offre

(1) Le *Sténographe canadien*, le *Monde*, l'*Union des Cantons de l'Est* et le *Ralliement* ont également traité la question du salaire des instituteurs.

les positions d'instituteurs au plus bas enchérisseur, comme s'il s'agissait d'une vulgaire transaction.

Aussi que voit-on ? Les jeunes gens—des deux sexes—qui pourraient faire du professorat une affaire profitable pour leurs concitoyens, pour la jeunesse et pour eux-mêmes se voient forcés d'y renoncer pour aller exercer ailleurs leurs talents et leurs aptitudes.

De sorte qu'il ne nous reste que les sujets de troisième ou quatrième ordre. (1)

Et c'est à ceux-là qu'on confie l'éducation de nos enfants !

C'est pénible à dire, mais c'est vrai !

La ladroterie dont nous faisons trop souvent preuve lorsqu'il s'agit d'engager un instituteur ou une institutrice ne peut amener d'autres résultats.

Comment voulez-vous, par exemple, qu'un jeune homme bien doué, qui s'est senti de la vocation pour l'enseignement, qui a encouru les dépenses d'un cours sérieux de pédagogie afin de se bien mettre en état de remplir dignement les importantes fonctions de professeur, comment voulez-vous qu'un tel sujet puisse accepter la maigre pitance de \$20.00 ou \$25.00 par mois que lui offrent MM. les commissaires de tel ou tel village, lorsque le premier garçon de ferme venu, qui lui n'a pas eu à payer de cours d'études, en reçoit autant plus la pension, et encore se plaint de son sort ?

Pour que l'instituteur puisse accomplir dignement sa tâche, l'accomplir avec profit pour la jeunesse qui lui est confiée, il faut qu'il soit rémunéré et bien rémunéré.

Et il est grand temps que nous songions à le bien rémunérer et à améliorer sa position si nous voulons marcher aussi rapidement que les autres provinces et les autres pays dans les voies du progrès intellectuel et du bien-être matériel. ”

Nous félicitons de tout cœur nos confrères

(1) Malgré la mesquinerie de certaines municipalités, le corps enseignant de notre province compte dans ses rangs un grand nombre d'institutrices compétentes. On a étrangement exagéré en certain quartier, lorsque l'on a affirmé que sur 100 instituteurs et institutrices pas moins de 95 étaient incompetents.

des publications ci-haut nommées. Ce qu'ils ont dit du salaire des instituteurs est marqué au coin et fait honneur à leur patriotisme.

C.-J. MAGNAN.

L' " Enseignement primaire " et la presse

De la *Vérité* du 13 du courant :

“ Avec son numéro du 2 septembre, l'*Enseignement primaire*, de Québec, entre dans sa dix-septième année. Nous prions notre confrère d'agréer nos meilleurs souhaits de prospérité. Bien que nous ayions parfois rompu une lance avec l'*Enseignement primaire*, il nous plaît de dire que l'esprit qui anime ce journal est excellent, profondément catholique et canadien-français. ”

De l'*Événement* du 11 :

“ Nos félicitations à l'*Enseignement primaire*, qui vient d'entrer dans sa 17e année d'existence. C'est le plus important journal pédagogique de notre province et il est rédigé avec autant de vigueur que de science. Nous lui souhaitons succès et longue vie. ”

Nous offrons nos remerciements les plus sincères à nos bienveillants confrères de la *Vérité* et de l'*Événement*.

Congrès des inspecteurs

Dans le prochain numéro de l'*Enseignement primaire*, nous publierons le procès-verbal officiel du récent congrès de MM. les inspecteurs d'écoles, ainsi que le discours prononcé par M. le Surintendant de l'Instruction publique lors de l'ouverture de cette réunion.

Tout ce qui a paru dans les journaux au sujet de ce congrès est loin d'être exact. Ainsi, on nous prie d'annoncer que plusieurs des résolutions qui ont été publiées ne sont pas celles qui ont été finalement adoptées par les membres du congrès.

Les écoles du Manitoba

La question scolaire est loin d'être réglée. On se rappelle que nos compatriotes de l'Ouest ont été dépouillés, injustement et contrairement à l'esprit de la constitution, de leurs écoles séparées en 1890. Depuis ce temps, les catholiques luttent courageusement pour reconquérir la plus précieuse des libertés : celle qui permet à un père de famille de faire instruire son enfant dans une école de son choix.

Après avoir été soumise au Parlement fédéral, puis successivement à la cour suprême, au Conseil privé une première et une deuxième fois, la question des écoles du Manitoba se résume à ceci :

—Le gouvernement du Manitoba a commis, en 1890, une injustice criante à l'égard de la minorité de cette province ; mis en demeure par le gouvernement fédéral, qui lui-même a agi d'après l'avis du Conseil privé, de réparer l'injustice, il refuse *net* de se rendre au conseil du pouvoir central.

Le problème en est là. A la dernière session, le gouvernement central n'a pu régler l'affaire et l'a ajournée à une réunion ultérieure des Chambres qui aura lieu en janvier prochain.

Nous souhaitons qu'à cette date le problème soit résolu. Mais à tout événement, que l'on accorde donc aux catholiques du Manitoba la franche liberté dont les protestants jouissent avec bonheur dans la province de Québec, dans le domaine de l'enseignement.

Comment se fait-il que ce qui est *évidemment* juste et convenable à la minorité de Québec ne le soit pas à l'égard de celle du Manitoba ?

C.-J. M.

Annuaire de l'Ecole Normale Laval

POUR L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1895-96

Nous accusons réception du premier *Annuaire* de l'Ecole normale Laval que vient de publier le Principal de cette institution, M. l'abbé T. G. Rouleau,

La première page de cette brochure contient une lettre élogieuse et encourageante de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Cyrène, auquel elle est dédiée.

“ L'Ecole normale Laval, dit Sa Grandeur —comme d'ailleurs nos institutions catholiques en général—y gagne à être connue. Combien de personnes bien disposées critiquent parce qu'elles ne sont pas assez suffisamment renseignées ! Cet annuaire met en lumière les services signalés rendus par l'Ecole normale Laval à l'enseignement primaire.

“ Je vous félicite tout particulièrement d'avoir mentionné les services rendus par les anciennes élèves de l'Ecole devenues religieuses dans les communautés enseignantes. Elles sont nombreuses et leur influence est extrêmement salutaire à la cause sacrée de l'éducation.

“ Vous auriez pu en toute justice revendiquer au profit et à la gloire de l'Ecole, les travaux des anciens élèves qui, soit dans les bureaux des examinateurs, soit dans les commissions scolaires, soit même dans le ministère paroissial en rapport avec les écoles, mettent au service de l'éducation les connaissances pédagogiques qu'ils ont puisées chez vous.”

D'après l'*Annuaire*, 78 instituteurs et 210 institutrices sortis de l'Ecole normale Laval sont actuellement dans l'enseignement.

La moyenne des élèves pour chaque maître et chaque maîtresse d'écoles est de quarante enfants. Récapitulons :

78 maîtres d'écoles à 40	
élèves	3120
210 maîtresses d'école à 40	
élèves	8400

Total..... 11520 élèves.

“Donc, conclut l'*Annuaire*, l'Ecole normale Laval, instituée pour pourvoir à l'enseignement primaire, donne chaque année par ses anciens élèves cette instruction primaire à plus de 11,000 enfants, et elle reçoit du gouvernement \$14,900, c'est-à-dire moins qu'une piastres et tiers par année par enfant.”

“ Ajouter le travail de treize inspecteurs d'écoles brevetés de la même institution et celui des religieuses anciennes élèves nor-

males qui se consacrent pour leur vie à l'enseignement primaire serait affaire de simple justice, vu que dans la sphère de l'instruction publique MM. les inspecteurs ont un champ d'opération plus important que les instituteurs et que les dames religieuses consacrent à l'enseignement primaire, non seulement trois ans, comme elles s'y sont engagées en entrant à l'école normale, mais leur vie tout entière. Ces quelques explications données, aux financiers de dire si les \$14,900 donnent un rendement suffisant."

L'Annuaire est imprimé sur beau papier, et d'une exécution typographique parfaite.

—————

**Cent-unième conférence de l'Association
des Instituteurs de la circon-
scription de l'École normale
Jacques-Cartier, tenue
le 31 mai 1895**

—
(Suite)

A M. Lacroix succède M. Lippens.

Ce dernier fait voir comment fonctionnent en Belgique, les conférences d'instituteurs qui ont une organisation officielle.

Là-bas, les instituteurs et les inspecteurs d'écoles sont tenus et par devoir et par intérêt d'assister aux conférences. Les conférenciers sont payés pour leurs travaux. Certains professeurs donnent des leçons - modèles d'application selon telle ou telle méthode, après quoi chacun exprime ses remarques sur ce qui vient d'avoir lieu.

J'ai assisté à ces conférences, il y a plusieurs années, et pour ma part je les trouvais toujours intéressantes et des plus pratiques.

S'il était possible de mettre nos conférences sur le même pied que celles de Belgique, je crois qu'elles ne tarderaient guère longtemps à devenir tout ce qu'elles doivent être et à atteindre ainsi complètement leur but.

Quant à l'idée de fondre les deux associations de Québec et de Montréal en une seule, je ne la crois pas pratique, pour le moment du moins. Une simple délégation, mais réciproque, serait à mon avis la chose la plus facile et la plus désirable dans les circonstances.

M. Lippens exprime également son regret de voir si peu d'inspecteurs assister aux

conférences, quand ils devraient être les premiers à prêcher l'exemple.

Néanmoins, travaillons, ajoute M. Lippens, à nous rendre de plus en plus habiles dans l'art d'enseigner, et ayons en même temps cet esprit de corps si nécessaire dans la lutte, si nous voulons conserver le terrain gagné au prix de bien des labeurs et bien des sacrifices.

M. Nap. Brisebois continue la discussion.

Ce dernier regrette que M. Lacroix, qui a bien voulu se charger d'ouvrir la discussion, n'ait pas suggérer à l'assemblée quels moyens prendre pour augmenter toute l'importance de nos conférences, car dans les circonstances la chose en vaut sérieusement la peine.

Tout de même, ce qu'il a bien voulu dire de nos conférences doit certainement nous réjouir et nous engager fortement, non seulement à les conserver, mais à les modifier de façon qu'elles répondent aux besoins et aux aspirations très légitimes du reste de ses membres.

Pour cela, Messieurs, il convient qu'au lendemain de notre centième conférence, dont le succès doit non seulement nous réjouir, mais encore nous encourager et stimuler notre ardeur dans notre humble carrière, il convient, dis-je, que nous nous arrêtions quelques instants et que nous considérions ensemble ce qu'il est opportun de faire au sujet de l'importance que doivent avoir nos conférences, et de l'intérêt qu'elles doivent offrir à ses membres.

Nos conférences n'ont peut-être pas eu jusqu'ici une assez grande liberté d'action : il nous fallait, disait-on, restreindre nos idées, ménager certaines susceptibilités. Tout cela a eu pour effet d'amoinrir considérablement l'influence qu'elles devaient tout naturellement exercer auprès des diverses autorités.

Et d'un autre côté, quand a-t-on fait à nos conférences l'honneur de les consulter sur des questions touchant l'enseignement ? jamais.

Eh bien, Messieurs, toutes ces circonstances réunies ont produit le résultat que nous constatons aujourd'hui, c'est-à-dire que nos conférences diminuent en intérêt et, partant, dans l'estime de ses membres.

Cela explique pourquoi, M. le Président, nous sommes à la recherche des moyens pro-

pres à relever nos conférences et par là inspirer dans ses membres toute la confiance que ces derniers doivent reposer en elles.

Le premier moyen qui doit s'imposer à notre attention, c'est, je crois, un examen attentif de notre constitution, à laquelle il convient de donner une forme qui réponde mieux aux besoins et aux désirs des membres de cette association.

Ce sera alors le moment d'examiner entre autres choses : 1^o S'il n'y a pas lieu d'augmenter la contribution actuelle que certains membres, pour de mesquines considérations refusent de payer. 2^o S'il ne serait pas sage de considérer membres actifs de l'association ceux-là seuls qui payent leur contribution, leur accordant en retour certains privilèges qui seraient refusés aux autres.

Deuxième moyen. Afin de vaincre l'apathie, l'indifférence ou la mauvaise volonté de ceux qui n'assistent jamais ou assistent rarement à nos conférences, ou qui—pour une raison ou pour une autre et souvent sans raison aucune—ne contribuent jamais à la caisse de l'association, celle-ci nommerait un comité permanent qui devra spécialement s'occuper de l'amélioration de la position d'instituteur et de suggérer à l'association les moyens d'y arriver.

A ce point de vue, l'association, ainsi que l'a dit M. Lacroix il n'y a qu'un instant, a déjà fait quelque chose pour l'instituteur. Et c'est là, à mon sens ce qu'elle a fait de mieux et de plus pratique.

Puisqu'il en est ainsi, que l'association ne s'arrête pas en si bonne voie. Quelle proclamation, au contraire, son utilité et tout le bien qu'elle peut rendre à l'instituteur, et qu'elle sache en même temps réclamer avec fermeté et persévérance pour celui qui comprend et estime sa profession, tout le salaire que lui méritent les services qu'il rend tous les jours à l'Enfant et à la Famille, à l'Etat et à l'Eglise.

Quelqu'un a dit, et avec raison : "Si on veut relever le niveau de l'école, que l'on sache d'abord rémunérer convenablement l'instituteur." Cette pensée est si vraie que l'énoncer suffit pour qu'on y adhère aussitôt.

Aussi pour moi, cette question de salaire prime toutes les autres.

N'allons pas non plus nous faire illusion sous ce rapport ; car l'instituteur n'est pas,

relativement parlant, mieux payé aujourd'hui qui ne l'était il y a vingt ans. Cela s'explique facilement. C'est qu'aujourd'hui on demande plus de l'instituteur. On exige qu'il soit plus instruit, qu'il se perfectionne tous les jours dans son art et que tout son temps, y compris ses loisirs, soit exclusivement consacré au bien des élèves qui lui sont confiés.

Mais pour cela, Messieurs, on oublie de lui donner les moyens de s'instruire, de se procurer les auteurs qu'il doit consulter, ainsi que les revues pédagogiques, au moins, qu'il ne peut se dispenser de lire, et tout cela dans l'unique but d'élever son propre enseignement.

On oublie aussi que l'instituteur doit avoir des relations sociales, et qu'il y doit faire honneur selon son rang et sa position.

Sa place est toute marquée dans la société, seulement il ne l'occupe pas. Il n'en est certes pas ainsi chez nos compatriotes anglais.

J'en ai dit assez, je crois, pour démontrer que le comité que je suggère à l'attention de cette assemblée, peut faire œuvre utile et ranimer en même temps la confiance et l'ardeur chez nous tous.

L'instituteur, étant mieux apprécié et rémunéré avec plus d'équité, pourra alors avec plus de facilité étudier les méthodes d'enseignement, les discuter ici en conférence et finalement employer avec tact et intelligence, selon les circonstances et les besoins de sa classe, celles qui lui paraîtraient propres à donner de bons résultats.

Ainsi l'étude de la pédagogie, qui a jusqu'ici fait l'objet de quasi toutes nos discussions, est le *troisième moyen* qui s'impose plus que jamais peut-être à notre attention.

Seulement il y aurait là tout un plan nouveau à trouver quant à la manière avec laquelle nous procédons dans nos discussions ; car, celles-ci ne seront utiles qu'en autant qu'elles seront la conséquence logique d'un plan soigneusement conçu.

Dans une conférence précédente, M. Famelart a exprimé sur ce sujet des idées que je partageais alors entièrement et que je partage encore aujourd'hui de même.

Il est aussi désirable, en *quatrième lieu*, que des rapports plus fréquents s'établissent bientôt entre nos confrères de Québec et nous.

En cela je partage encore l'idée émise tout à l'heure par M. Lacroix.

Voilà, M. le Président, les quelques idées que j'ai cru devoir exprimer devant cette assemblée sur le sujet important que nous discutons, et qui sera, je l'espère, mené à bonne fin.

M. Demers s'oppose à ce que l'on retranche de la liste des membres actifs, les noms de ceux qui ne payent pas de contribution.

Il est malheureux, ajoute-t-il, que quelques-uns en agissent ainsi, et j'aimerais pour ma part à les entendre donner les raisons qui les empêchent de satisfaire à une obligation qui est la même pour tous les membres de l'association indistinctement.

M. Demers regrette aussi que des professeurs de la ville profitent, pour aller à la campagne ou ailleurs, du congé qu'il leur est accordé spécialement pour assister aux conférences.

(à suivre.)

PARTIE PRATIQUE

Instruction religieuse

EXPLICATION DU CATÉCHISME

(Suite)

Q. Qu'est-ce que l'impureté ?

R. L'impureté est une affection déréglée pour les plaisirs de la chair.

—L'impureté produit l'oubli de Dieu, le dégoût des choses du salut, l'endurcissement du péché mortel, etc.

Q. Qu'est-ce que l'envie ?

R. L'envie est une tristesse que l'on ressent à la vue du bien du prochain et une joie coupable du mal qui lui arrive.

—Il n'y a pas péché d'envie à désirer pour soi-même des biens semblables à ceux du prochain pourvu que ce soit d'un désir modéré. Mais l'envieux éprouve un chagrin non de ne pas avoir les biens qui lui manquent mais de voir ces biens en possession d'un autre. De même l'envieux se réjouit du mal de son prochain même s'il n'en retire aucun avantage.

L'envie produit les haines, les chicanes, les calomnies, etc.

Q. Qu'est-ce que la gourmandise ?

R. La gourmandise est un amour *déréglé* du boire et du manger.

—Eprouver un certain plaisir à boire et à manger, préférer ce qui est meilleur à ce qui est moins bon dans la nourriture ce n'est pas de la gourmandise. L'amour du boire et du manger est déréglé quand il porte à dépasser la mesure du besoin, ou à la recherche exagérée dans la qualité des aliments. La gourmandise conduit aux paroles et aux actions déshonnêtes, aux violences etc.

ED. LASFARGUES, *Ptre.*

Langue française

Grammaire et orthographe

I

DICTÉE

Phrases détachées

Pour bâtir un mur, il faut *du* mortier et *des* pierres. On réussit toujours avec *de la* bonne volonté et *de la* persévérance. Soyez attentifs *aux* leçons *de* l'expérience. Appliquez-vous *aux* devoirs *de* l'état où *la* Providence vous a fait naître. Admirez *les* merveilles *des* arts. Ecoutez avec attention *les* avis *des* personnes sages et suivez *les* conseils qu'elles vous donneront. Méfiez-vous *du* langage *des* flatteurs. *La* pendule marque *les* heures, *les* minutes et *les* secondes. *Les* empreintes des pattes *du* chien marquent *la* direction prise par lui.

QUESTIONS GRAMMATICALES

Qu'est-ce que l'article ? Un mot que l'on place devant le nom pour indiquer qu'il est pris dans un sens déterminé.—*Combien y a-t-il d'articles en français ?* Il n'y en a qu'un seul, qui est *le* pour le masculin singulier, *la* pour le féminin singulier, *les*, pour le pluriel, soit masculin, soit féminin.—*Quand il revêt cette forme, quel nom donne-t-on à l'article ?* On l'appelle article simple.—*Quelle forme prend cet article devant un nom commençant par une voyelle ou une h muette ?* Il s'élide, c'est-à-dire qu'il perd l'*e* ou l'*a* et le remplace par une apostrophe.

II

DICTÉE

LES PYRAMIDES

En arrivant au pied de la colline qui leur sert de *piédestal*, nous avons poussé un cri ; elles étaient là, telles que les *gravures* et les *photographies* nous les avaient fait connaître dès l'enfance, et cependant si différentes de ce que nous avions imaginé ! Jamais je n'oublierai l'impression causée par la vue de ces *colosses* ; c'est quelque chose d'entièrement *nouveau, incomparable, inattendu*, à quoi rien ne vous avait préparés. L'œil est bien familiarisé d'avance avec leur *forme* ; mais *aucune* description ne peut faire concevoir leur *masse* énorme, surtout rien ne fait sentir l'impression d'*adorable harmonie* de ces monuments avec le *cadre* qui les entoure. Leur extrême simplicité, leur *masse* prodigieuse sont précisément ce qu'il fallait en ce lieu, sur la limite de ce *désert*, en face de cette immense plaine verdoyante du *Delta*. Leur couleur est admirable ; c'est une teinte *ambre, chaude, transparente*, on les dirait éclairées par une flamme intérieure, comme si, depuis *tant de siècles* qu'il les brûle de sa lumière, le *soleil* avait laissé dans ces pierres quelques-uns de ses rayons.

M. DALAH,

(Un hiver en Orient).

ANNOTATIONS.—*Qu'appelle-t-on pyramide ?* Un solide ayant pour base un polygone quelconque et pour faces latérales des triangles qui se réunissent en un même point appelé sommet de la pyramide. — *Dans le texte ci-dessus, que désigne le mot Pyramides ?* Des monuments de l'ancienne Égypte, qui servaient de sépultures royales, dans l'antiquité. — *Quel souvenir moderne ce nom éveille-t-il ?* Le souvenir de la bataille des Pyramides, où le général Bonaparte vainquit, le 21 juillet 1798, les mameluks commandés par Mourad-Bey. — *A quelle époque remontent les Pyramides ?* On les fait remonter, du moins les plus anciennes, au XII^e et même au XIII^e siècle avant Jésus-Christ. — *Par quoi sont remarquables ces monuments ?* Par leur ancienneté, leur masse, leur élévation et leur forme pyramidale et tronquée, à base rectangulaire ou carrée. — *Quelles dimensions*

ont donc ces tombeaux ? Les trois plus fameux ont 450 pieds, 400 pieds et 162 pieds de hauteur ; leur base mesure 729 pieds, 600 pieds et 275 pieds de côté. — *Par quelle harangue fameuse Bonaparte électrisa-t-il ses soldats ?* Soldats ! songez que du haut de ces pyramides quarante siècles vous contemplent ?... *Qu'étaient les mameluks ?* Une milice égyptienne à cheval, dont l'origine remonte à Gengis-Khan et qui, après avoir été toute-puissante pendant des siècles, fut vaincue par Bonaparte en 1798 et exterminée par Méhémet-Ali, en 1811. Sous le premier Empire, en 1804, un certain nombre de *mameluks*, venus en France, formèrent une compagnie de la *garde de l'Empereur*. Ils avaient conservé leur costume oriental.

III

DICTÉE

PAYSAGE AU DÉGEL

Il était *midi*. Le train pour Québec partait à une heure, arrivant à destination à six heures. Au dehors, tout était *morne*. Du ciel de plomb *la pluie* tombait par torrents et fouettait les vitres avec rage. Dans les champs, les taches de neige *alternaient* avec les flaques d'eau ridées par le vent. Les chemins étaient remplis de boue et de glace couverte de fumier. Aucun signe de vie, *sauf* des bandes de corneilles qui se disputaient bruyamment *les immondices accumulées* pendant l'hiver. Rien de moins pittoresque et de moins poétique que nos campagnes canadiennes pendant le dégel. La nappe blanche qui couvrait la terre depuis des mois est *déchirée* et souillée, tandis que le tapis vert du printemps ne se dessine pas encore. *A mesure que* le train, dans sa course vertigineuse, se précipite vers le nord-est, le paysage change d'aspect. Les taches de neige deviennent plus nombreuses, plus étendues. Enfin, aux environs du Saint-Maurice, qui est la ligne de démarcation entre la partie orientale et la partie occidentale de la province, on ne voyait que les livrées de la saison rigoureuse.

J.-P. TARDIVEL,

(Pour la Patrie.)

EXPLICATIONS DE MOTS ET EXERCICES.—

midi : que signifie ce mot ? *milieu du jour*. Essayez d'analyser cette proposition : vous êtes obligé de tourner ainsi : *Le milieu du jour était arrivé*.—*morne* : Qu'est-ce que ce mot ? *adjectif*. Que signifie-t-il ? *tranquille, comme mort*. Ce mot est-il toujours adjectif ? il peut être *nom*. Qu'est-ce qu'un *morne*. Une construction massive en mer pour briser les lames et faciliter l'entrée d'un port. Une petite montagne.—*la pluie* : quel est la fonction de ce mot ? *sujet...* que faisait *la pluie* ? Elle *tombait* et *fouettait...* tombait d'où ? *Du ciel de plomb*. *Du* est-il mis pour *de le* ? Oui... tombait comment ? par torrents... fouettait quoi, et comment ? les vitres, avec rage. La charpente de la phrase est donc : *La pluie tombait et fouettait*, tout le reste n'est que *complément*. Suggérez aux élèves les mots : *pleuvoir, pluvieux, pluviale...*—*alternaient* : que signifie ce mot ? agissaient, se montraient tour à tour, tantôt les taches, tantôt les flaques, ce mot vient de *alter* en latin, *autre* en français (autrefois *aulture*).—*sauf* : qu'est-ce que ce mot ici ? *préposition* qui veut dire *excepté*. Ce mot pourrait aussi être *adjectif* : *Sain et sauf, saine et sauve*.—*les immondices accumulées* : que signifie cette expression ? *les ordures, les choses immondes, malpropres, impures, entassées, amassées*. Quel est le verbe principal de la phrase ? il est sous entendu après *Aucun signe de vie* (n'était visible).—*déchirée* : peut-on employer ce mot en parlant de la neige ? non, mais ici tout l'ensemble de la neige est comparée à une nappe blanche, et cette neige fondue de place en place *figure* admirablement une *nappe déchirée*.—*A mesure que...* *change d'aspect* : Détruisez l'inversion : *Le paysage change d'aspect à mesure que...* L'inversion est-elle préférable ? Oui ; elle soutient davantage l'attention.—*livrées* : les marques, les signes extérieurs ; parler de la livrée des serviteurs d'un grand personnage.—*Pour la Patrie* : Livre admirable, sorti d'un vrai cœur de patriote et écrit avec un talent remarquable. Tout Canadien-français qui lira ce livre sentira dans son cœur se raviver l'amour de son pays.

Rédaction

Un coup de griffe

CANEVAS.—Chat grimpé sur un arbre.—Paul l'aperçoit.—Arrivé des camarades.—Ce qu'ils veulent faire du chat.—A coups de pierres.—Le chat au sommet de l'arbre.—Sa chute.—Etourdi seulement.—Paul veut le prendre.—Coup de griffe, trace sanglante sur la joue.—C'est bien fait.

DÉVELOPPEMENT

Au bord du canal, sur l'une des branches inférieures d'un haut peuplier, un chat était grimpé.

Près de là jouait une troupe de gamins.

Le premier de la bande, Paul aperçut le chat.

—Ohé ! les autres, cria-t-il, un matou ! dans l'arbre !

—Il faut l'attraper, dit Nicolas.

—Oui, on lui fera prendre un bain, ajouta un troisième.

Immobile, le chat regardait les arrivants. Au premier geste hostile, prudemment, il atteignit une branche plus élevée.

—Ramassons des pierres, proposa Paul ; nous allons le déloger.

Et les autres, cédant à ce mauvais conseil, se mirent à lapider ce pauvre chat.

Pour éviter les coups, l'animal grimpait plus haut, atteignant ainsi les branches les plus élevés. Mais soudain, le rameau sur lequel il était posé se brisa.

Ce fut une dégringolade dans les branches froissées, puis une lourde chute à terre.

La malheureuse bête, tout étourdie par le choc, restait immobile sur le sol.

Paul s'approcha du chat et le saisit par la peau du cou.

Mais les chats ont la vie dure. L'animal n'était pas blessé. Reprenant alors ses sens, il allongea à son ennemi un furieux coup de griffe qui marqua, sur la joue de Paul, une traînée sanglante.

Paul se mit à hurler et se sauva à toutes jambes. Quant aux bons apôtres, ses camarades, au premier mouvement du chat, ils avaient détalé.

Ma foi, je ne plains pas Paul, car c'était lui le plus coupable de la bande, et il n'avait vraiment pas volé le coup de patte que lui administra sa victime.

MATHÉMATIQUES

ARITHMÉTIQUE

(Tous droits réservés)

1° Un arbre avait 51 pieds. On le raccourcit de 21 pieds. Quelle est sa hauteur ? 30 pieds.

2° Une dame achète un manchon de \$5.75, une paire de bottines de \$3.50, et une paire de gants de \$1.25. Quelle est sa dépense ? \$10.50.

3° Un fermier achète une terre de 120 arpents carrés ; revend 36 arpents et achète encore 128 arpents. Que lui reste-t-il finalement ? 212 arpents.

4° Une dame a acheté dans un magasin 18 verges d'une étoffe à 75 centins la verge, et une robe toute faite. Elle a payé pour le tout \$28.50. Quel est le prix de la robe ?

Solution :

La somme totale déboursée moins le prix des 18 verges d'étoffe est égale au prix de la robe.

$$18 \times 65 = \$13.50, \text{ prix de l'étoffe.}$$

$$\$28.50 - \$13.50 = \$15, \text{ prix de la robe.}$$

5° Deux personnes achètent : l'une 425 verges et l'autre 236 verges du même drap. La première a payé \$500.85 de plus que la seconde. Quel est le prix d'une verge de ce drap ? Combien a dépensé chaque personne ?

Solution :

$425 \text{ verges} - 236 = 189 \text{ verges}$. Ce que la 1ère personne a acheté de plus que la seconde.

La 1ère personne a acheté 189 verges de plus que la 2de et elle a payé \$500.85 de plus que la 2de ; le prix de 189 verges est donc \$500.85 ; le prix de 1 verge sera donc $500.85 \div 189 = \$2.65$.

$425 \times 2.65 = 1126.25$, ce que la 1ère personne a dépensé.

$236 \times 2.65 = 625.40$, ce que la 2de personne a dépensé.

FRACTIONS

Dixièmes

Faites sur vos ardoises une figure semblable à celle-ci. Divisez-la en 10 parties égales.



Quel nom donnez-vous à chacune de ces parties ? Un dixième. A deux de ces parties ? Deux dixièmes. A trois de ces parties ? Trois dixièmes. A quatre de ces parties ? Quatre dixièmes. Etc.

Tirez une ligne sur vos ardoises. Divisez-la en dix parties égales. Quel nom donnez-vous à chacune de ces parties ? Combien y a-t-il de dixièmes dans toute la ligne ? 10. Divisez la même ligne en deux parties égales. Combien y a-t-il de dixièmes dans la moitié de la ligne ? 5.

Divisez la même ligne en cinq parties égales. Combien y a-t-il de dixièmes dans un cinquième de la ligne ? 2. Combien de dixièmes dans les deux cinquièmes ? 4. Dans les trois cinquièmes ? 6. Dans les quatre cinquièmes ? 8. Dans les cinq cinquièmes ? 10.

Combien de mains de papier dans une rame ? 20. Combien de mains dans $\frac{1}{10}$ de rame ? 2. Dans $\frac{2}{10}$ de rame ? 4. Dans $\frac{3}{10}$ de rame ? 6. Dans $\frac{4}{10}$ de rame ? 8. Dans $\frac{5}{10}$ de rame ? 10. Combien de mains dans la moitié ? 10. Quelle différence y a-t-il entre les $\frac{2}{10}$ et le $\frac{1}{5}$ d'une rame ? Il n'y en a aucune. Combien de mains dans les $\frac{3}{10}$ d'une rame ? 6. Dans les $\frac{4}{10}$? 8. Dans les $\frac{5}{10}$? 10. Quelle différence y a-t-il entre les $\frac{4}{10}$ et les $\frac{2}{5}$ d'une rame ? Aucune. Combien de mains dans les $\frac{5}{10}$ d'une rame ? 10. Combien de mains dans la moitié ? 10. Quelle différence y a-t-il entre les $\frac{5}{10}$ et la moitié d'une rame ? Aucune. Combien de mains dans les $\frac{6}{10}$? 12. Dans les $\frac{3}{5}$? 12. Quelle différence y a-t-il entre les $\frac{3}{5}$ et les $\frac{6}{10}$ d'une rame ? Aucune. Combien

de mains dans les $\frac{7}{10}$ d'une rame ? 14.
 Dans les $\frac{8}{10}$? 16. Dans les $\frac{4}{5}$? 16. Quelle
 différence y a-t-il entre les $\frac{8}{10}$ et les $\frac{4}{5}$
 d'une rame ? Aucune ? Combien de mains
 dans les $\frac{9}{10}$? 18. Dans les $\frac{10}{10}$? 20. Quelle
 différence y a-t-il entre les $\frac{10}{10}$ et les $\frac{5}{5}$?
 Aucune.

En combien de dixièmes peut-on diviser
 une pomme ? Une pêche ? Un melon ?
 Une citrouille ? Un objet quelconque.

Si on divise 30 pommes entre 10 enfants,
 combien de pommes chaque enfant rece-
 vra-t-il ? 3. Quelle partie des 30 pommes
 $\frac{1}{10}$. Quel est le $\frac{1}{10}$ de 30 ? 3. Les $\frac{2}{10}$? 6.
 Les $\frac{3}{10}$? 9. Les $\frac{5}{10}$? 15.

Quel est le $\frac{1}{10}$ de 40, 60, 70, 50, 80, etc.

Quels sont les $\frac{2}{10}$ de 30, 50, 70, 40, 60, etc.

Quels sont les $\frac{3}{10}$ de 90, 60, 80, 70, 50, etc.

Quels sont les $\frac{5}{10}$ de 30, les $\frac{6}{10}$ de 50, les
 $\frac{8}{10}$ de 40, les $\frac{3}{10}$ de 90 ? Etc.

Un garçon paie $\frac{1}{10}$ de son argent pour
 une ardoise qui lui coûte 5 centins. Com-
 bien avait-il d'argent avant d'avoir acheté
 l'ardoise ? Si $\frac{1}{10}$ est égal à 5, les $\frac{10}{10}$ seront
 égaux à 50. Combien de dixièmes de son
 argent possède-t-il encore ? $\frac{9}{10}$. Combien
 de centins ? Si $\frac{1}{10}$ est égal à 5, le $\frac{9}{10}$ seront
 égaux à 45 cts.

Un garçon paie le $\frac{1}{10}$ de son argent pour
 une pêche qui lui coûte 4 centins. Com-
 bien avait-il d'argent ? Si $\frac{1}{10}=4$ cts ; $\frac{10}{10}=40$
 cts. Quelle partie de son argent lui
 reste-t-il ? Il a dépensé $\frac{1}{10}$; il lui reste
 donc $\frac{9}{10}$. Combien lui reste-t-il d'argent ?

Si $\frac{1}{10}=4$ cts ; les $\frac{9}{10}=9 \times 4$ cts = 36 cts.

Une petite fille dépense les $\frac{2}{10}$ de son
 argent pour un cahier qui lui coûte 6 cts.
 Combien avait-elle d'argent ?

Solution :

$\frac{2}{10}=6$
 —————
 $\frac{1}{10}=3$ 3 3 3 3 3 3 3 3 3 $\frac{10}{10}=10$ fois
 3 = 30.

Autre solution :

$\frac{2}{10}=6$
 $\frac{1}{10}=\frac{6}{2}=3$
 $\frac{10}{10}=10$ fois 3 = 30

Si les $\frac{2}{10}$ égalent 6 ; $\frac{1}{10}$ égalera la moi-
 tié de 6, c'est-à-dire 3 et les $\frac{10}{10}$ égaleront
 10 fois 3 = 30.

Un homme dépense les $\frac{3}{10}$ de son argent
 pour une montre qui lui coûte \$15. Com-
 lui reste-t-il de dixièmes ? Combien avait-
 il d'argent ? Combien lui en reste-t-il ?

Solution :

$\frac{3}{10}$ dépensé = \$15 | Il lui reste $\frac{7}{10}$
 —————
 $\frac{1}{10}=5$ $\frac{7}{10}=7 \times 5=35$.

Il avait $\frac{10}{10}$, il débourse $\frac{3}{10}$, il lui reste $\frac{7}{10}$.

Les $\frac{3}{10}$ de son argent égalent \$15 ; $\frac{1}{10}$
 égalera le tiers de 15, c'est-à-dire $\frac{15}{3}=\$5$
 et les $\frac{7}{10}$ égaleront, $7 \times 5 = \$35$.

Si $\frac{1}{10}$ égale \$5, $\frac{7}{10}$ égaleront, 7 fois \$5 = 35.

24 sont les $\frac{4}{10}$ de quel nombre ? 60.
 18 " " $\frac{6}{10}$ " " 30.
 27 " " $\frac{9}{10}$ " " 30.
 36 " " $\frac{4}{10}$ " " 90.

PERCENTAGE

Quel temps faut-il à \$375 placées à $7\frac{1}{2}\%$
 pour produire \$187 d'intérêt ?

Solution :

\$1 à int. pour 1 an à $7\frac{1}{2}\%$ produit \$.07 $\frac{1}{2}$
 \$375 " " " produira 375 \times
 .07 $\frac{1}{2}$ = \$28.12 $\frac{1}{2}$.

Autant de fois que \$28.12 $\frac{1}{2}$ seront con-
 tenues en \$187, autant d'années il faudra
 à \$375 pour produire \$186.

$186 \div 28.125 = 6$ ans 7 ms 23 + jrs.

—Rép.

J. AHERN.

Poesie

LE PREMIER MOT

Non, le bruit du zéphyre
Qui passe et qui soupire,
Comme un son sur la lyre,
Comme un chant dans les airs ;

Le murmure rapide
D'un filet d'eau limpide
Qui se glisse timide
Sous les arbustes verts ;

La chanson que répète
Le nid de la fauvette,
Et qui dans sa retraite
Attire l'oiseleur ;

La plainte vague et douce
Que tout insecte pousse,
Et qui de l'humble mousse
Monte vers le Seigneur ;

L'effusion charmante
D'une muse naissante
Qui s'éveille et qui chante
Pour la première fois ;

La musique incertaine
D'une cloche lointaine
Dont l'écho dans la plaine
Nous apporte la voix ;

Tout ce que le génie
Peut créer d'harmonie ;
Toute la poésie
Des hommes et du ciel ;

Toute cette merveille
Est moins douce à l'oreille
D'une mère qui veille
Et rit incessamment ;

Que la première plainte
D'une voix faible et sainte
Qui s'essaye avec crainte,
Et murmure ; maman !

CH. LAFONT.

Bureau des examinateurs de Québec

Séances des 25, 26, 27, 28 et 29 juin 1895

PRÉSENTS :—M. l'abbé T.-G. Rouleau, prêtre,
président ; MM. F.-X. Toussaint, C. Dufresne, Jos.
Prémont et John Ahern.

Diplômes modèles

Mlles Bédard, M.-Elmire-Alvina, satisf. f. ; Bé-
langer, M.-Elvine, f., dist. ; Bélanger, M.-Antoi-
nette-Albertine, f. a., dist. ; Bélanger, M.-Lucie-
Antoinette, f., dist. ; Blais, M.-Emma-Auxilia, f.,
dist., et a., satisf. ; Bonenfant, M.-Clara, f., dist. ;
Bonneau, M.-Rose-Anna, f., dist., et a., satisf. ;
Brady, Emily-Mary-Elizabeth, a., dist. ; Campeau,
M.-Anne-Ridna, f., dist., et a., satisf. ; Côté, M.-
Lucie Jeanne, f. ; Croteau, M.-Malvina-Joséphine,
f., dist. ; Cyr, M.-Laure-Léontine-Lumina, f., dist. ;
Dawson, M.-Rose-Anna, a., dist. ; Delisle, M.-
Anna, f., dist., et a., dist. ; Derocher, M.-Eugénie-
Blanche, f., dist. ; Dionne, M.-Annaïse, f., dist. ;
Dubé, M.-Alice-Delphine-Florida, f., dist. ; Du-
lac, M.-Emérencienne-Léda, f., dist. ; Dumais,
M.-Eugénie, f., dist. ; Dussault, M.-Lse-Virginie,
f., dist., et a., satisf. ; Falardeau, M.-Anna-Alida,
f. a., dist. ; Fillion, M.-Anne-Georgiana-Amélia, f.,
dist., et a., satisf. ; Filteau, M.-Joséphine-Clara,
f., dist. ; Flynn, M.-Elizabeth-Virginie-Eveline, f.
a., dist. ; Frédéric, M.-Oliva-Amanda, f., dist. ;
Gagnon, M.-Anna-Alma, f., dist. ; Gamache, M.-
Joséphine-Catherine, f., satisf. ; Genest, M.-Anas-
tasie-Ombéline, f., dist. ; Gervais, M.-Henriette,
f., dist. ; Gignac, M.-Odina-Alma, f. a., dist. ;
Gosselin, M.-Emélie-Amanda, f., dist. ; Hallée, M.-
Cécile, f., dist. ; Hamel, M.-Lumina, f., satisf. ;
Humphry, Ellen-Winefred-Monica, a., dist. ; Jones,
Julia-Elizabeth, a., satisf. ; Lagacé, M.-Délia-Léon-
tine, f., dist. ; Lagueux, M.-Anna Antonia, f.,
satisf. ; Lamonde, M.-Emma-Lumina, f., dist. ;
Lamontagne, M.-Anne, f., dist. ; Langlois, M.-
Laure-Clara, f. a., dist. ; Larose, M.-Anaïs-Nym-
phodose-Laure, f., dist., et a., dist. ; Lasnier, M.-
Eliza, f. a., satisf. ; Lebel, M.-Eugénie-Alma, f.,
dist. ; Lebel, M.-Jeanne-Adèle, f., dist. ; Leblanc,
M.-Joseph-Théodora, f., dist. ; Lecomte, M.-Léda-
Elmina, f., dist. ; Lemieux, M.-Caroline-Léonie,
f., dist. ; Levasseur, M.-Irma-Eugénie, f. a., dist. ;
Lisée, M.-Anne, f., satisf., et a., satisf. ; Marceau,
M.-Anne-Henriette, f., dist. ; Masson, M.-Anne,
f., dist. ; Mayrand, M.-Anne-Reine-Delvina, f.,

dist. ; Naud, Arthémise-Amanda, f., dist., a., satisf. ; Naud, Marie-Léonce, f., dist. ; Ouellet, Marie, f., dist. ; Pelletier, M.-A.-Luce, f., dist., et a., satisf. ; Plante, Marie-Lse., f. dist., et a., satisf. ; Pittl, M.-Mathilda, f., a., dist. ; Quigley, Catherine, a., dist. ; Rioux, M.-Lse-Evelina, f., dist. ; St-Cyr, M.-Lse-Amanda-Evangéline, f. a., dist. ; Savard, M.-Anne, Joséphine, f., dist., et a., satisf. ; Sirois, M.-Lse-Justine-Atala, f. a., dist. ; Talbot, M.-Amanda, f., dist. ; Terreau, M. Joseph-Susanne Blanche, f., dist. ; Tremblay, M.-Alice-Ernestine, f., dist. ; Turcot, M.-Lse-Cordélia, f., dist. ; Turcotte, M.-Démerise-Alice, f., dist. ; Vézina, M.-Joseph-Anna-Catherine-Fabiola, f. a., dist.

Diplômes élémentaires

Aubert, M.-Lse-Alphonsine, f., satisf. ; Bernier, M.-Délina-Alice, f., dist. ; Bibeau, M.-Hélène-Alexandra, f., satisf. ; Bissonnette, M.-Lydia, f., dist. ; Blanchet, M.-Adrienne, f., satisf. ; Boulet, M.-Anne-Alvine, f., satisf. ; Bourgault, M.-Victoria, f., dist. ; Breton, Alma, M.-Delphine, f., satisf. ; Brown, M.-Régina-Honorilda, f., satisf. ; Cantin, M.-Félicité, f., satisf. ; Chabot, M.-Aurélie, f., satisf. ; Chouinard, M.-Edith-Clarida, f., dist. ; Côté, M.-Catherine-Evangéline, f., dist. ; Coulombe, M.-Emélie-Edmée, f., satisf. ; Croteau, M.-Emma, f. satisf. ; Daly, Laura-Ellen, f., satisf. ; Darveau, M.-Corinne-Elmina, f., dist. ; Delisle, M.-Julie-Ludivine, f., dist. ; Dumas, M.-Céline-Angéline, f., dist. ; Dumont, M. Olive-Virginie, f., dist. ; Dusault, M.-Blanche-Eugénie, f., dist. ; Ferland, M.-Zélia, f., dist. ; Ferland, Iphigénie, f., dist. ; Filteau, M.-Corinne-Aurella, f., dist. ; Fournier, Marie-Eva-Alex., f., dist. ; Fradet, M.-Arthémise, f., dist. ; Frenette, M.-Lætitia, f., dist. ; Gaboury, M.-Anne-Eugénie, f. dist. ; Gagnon, M.-Clara-Eméline, a., dist. ; Garneau, M.-Adéline-Cordélia, f., satisf. ; Gazé, M.-Anne-Amabilis-Georgina, f., dist. ; Gosselin, M.-Philomène, f., dist. ; Gendron, M.-Eva f. dist. ; Gravel, M.-Éléonore-Alphonsine, f., dist. ; Guay, M.-Alice, f., dist. ; Guay, M.-Léa, f., dist. ; Guérin, M.-Caroline, f., dist. ; Hamel, M.-Anne-Odila, f., dist. ; Hébert, M.-Joséphine, f., dist. ; Jacques, M.-Lse-Albertine, f., satisf. ; Julien, M.-Olive, f., dist. ; Laberge, M.-Lse-Emilie, f., dist. ; Labrecque, M.-Anne-Joséphine-Albertine, f. dist. ; Labrie, M.-Marcelline, f., satisf. ; Lacroix, M.-Atala-Octavie, f., dist. ; Lamontagne, M.-Marthe-Léda, f., dist. ; Laroche, M.-Anna, f., dist. ; Lauzé, M.-Ernestine, f., dist. ; Leclerc, M.-Amanda-Gratia, f., dist. ; Lemelin, M.-Alix-Angéline, f.,

dist. ; Létourneau, M.-Célanire-Clara, f., dist. ; Lord, M.-Aimée, f., satisf. ; Maheux, M.-Blanche-Joséphine-Angéline, f., dist. ; Marois, M.-Camille, f., dist. ; Marois, Catherine Malvina, f., dist. ; Martel, M.-Vitaline-Alice, f., dist. ; McKenzie, M.-Lse-Hectorine, f. a., grande dist. ; Michaud, M.-Philomène-Eveline, f., dist. ; Moisan, M.-Adéline-Alma, f., dist. ; Morin, Marie-Béatrix, f., dist. ; Mattard, Marie-Céline, f., dist. ; Pagé, M.-Blanche-Dulcinea, f., dist. ; Pâquin, M.-Alexandra, f., dist. ; Pâquin, M.-Amanda-Georgiana, f., dist. ; Picard, M.-Alice-Antonia, f., dist. ; Pigeon, M.-Amanda, f. satisf. ; Prévost, M.-Hermine-Alodie, f., satisf. ; Rémillard, M.-Louise-Arthémise, f., dist., Rhéaume, Lse-Henriette, f., dist. ; Richard, Marie-Isola, f. dist. ; Roberts, Margaret, f. a., dist. ; Robichaud, M.-Alphonsine-Joséphine, f., dist. ; Roy, M.-Marguerite-Denyse, f., satisf. ; Roy, M.-Alphonsine, f., satisf. ; Roy, Marie, f., satisf. ; Samson, M.-Laure-Régina, f., satisf. ; Talbot, M.-Adèle, f., satisf. ; Thibaudeau, M.-Laure-Emma-Fabiola, f., dist. ; Thibeau, M.-Luce-Hélène, f., satisf. ; Trudel, M.-Julie-Anne-Marie, f. dist. ; Vaillancourt, M. Eva-Alphonsine, f., dist. ; Vallières, M.-Anaïse-Dalila, f., satisf. ; Veilleux, M.-Céline-Délina, f., satisf.

“ Pour la Patrie ”

Nous recommandons de nouveau le roman que vient de publier M. J.-P. Tardivel : *Pour la Patrie, Roman du XXe siècle.*

Quel livre intéressant et réconfortant tout à la fois.

Nous avons lu avec plaisir, dans la dernière livraison de la *Revue canadienne*, une magnifique étude du roman de M. Tardivel. Nous reproduirons prochainement ce travail bibliographique.

“ La Semaine Religieuse de Québec ”

La *Semaine Religieuse* de Québec a revêtu une très jolie toilette neuve à l'occasion du huitième anniversaire de sa fondation.

Nos félicitations et nos meilleurs souhaits de succès.

Ouvrage reçu

Nous venons de recevoir une importante étude sur *Le Baron de Lahontan*, par M. J.-Edmond Roy, membre de la Société Royale du Canada.

Nos remerciements à l'auteur pour l'envoi d'une copie de ce beau travail historique.

Bulletin des sommaires

LA REVUE CANADIENNE, livraison de septembre 1895. *Sommaire* : La fille du martyr, d'après Albert Baur (gravure).—Étude sur cette œuvre et son auteur : Eug. Aubert.—P.-A. de Gaspé, (étude littéraire) : N. Degagné, Ptre.—Le sommeil : J.-H. Marlun.—“ Pour la Patrie ” : Étude Bibliographique.—Chronique du mois.

LA REVUE NATIONALE, livraison de septembre 1895. *Sommaire* : Les Sept-Iles : A.-N. Monpetit.—Ethnographie mexicaine : Alphonse Gagnon.—Les patriotes du Nord : L.-O. David.—Un coin de rue, le dimanche à Montréal : J. Germano.—En Afrique (un duel) : Un Ancien légionnaire.—Notre langue (poésie) : W. Chapman.—Chants et Plaintes du matelots : F. de St-Maurice.—Souvenirs d'École militaire : Ch. des Ecorres.—L'Étranger (nouvelle) : Adolphe Poisson.—Chronique : Arthur Buies.—Un accident : J.-D. Chartrand.—Les roses de Saadi (chanson) : E. Lavigne.—Modes et Monde : Française.

LE NATURALISTE CANADIEN, livraison d'août 1895. *Sommaire* : L'abbé Provancher.—Formation du Saguenay.—Le suisse—Dernières descriptions de feu l'abbé Provancher.—Bibliographie.—Supplément.

ACTES OFFICIELS

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 27 juin dernier (1895), de détacher de la municipalité de l'Ancienne Lorette, comté de Québec, le territoire suivant, savoir : borné à l'ouest par la ligne seigneuriale qui sépare les seigneuries Gaudarville et Saint-Gabriel ; au nord par les numéros du cadastre 277 et 265, de là allant au sud et se dirigeant vers l'est par le No 262 et la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, à l'est par le No 237, de là allant vers l'ouest par le No 235, de là allant encore vers l'ouest et borné par les Nos 103 et 98, de là se dirigeant vers le sud et aboutissant aux Nos 104, 107, 108 et 113, formant une équerre se dirigeant vers le sud et aboutissant aux Nos 114 et 115, de là se continuant vers le sud, borné par les Nos 115 et 35, borné au sud par la paroisse de Sainte-Foye, dans le dit comté de Québec, et de l'ériger en municipalité scolaire distincte, sous le nom de “ village de l'Ancienne-Lorette.”

Cette érection devant prendre effet le premier juillet (1895).

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 27 juin dernier (1895), d'ériger en municipalité scolaire la nouvelle paroisse de Saint-Théophile, comté de Champlain, avec les mêmes limites qui lui sont assignées par la proclamation du 25 mars dernier 1895.

Cette érection devant prendre effet le 1er juillet 1895.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 27 juin dernier (1895), de nommer le révérend W.-I. Shaw, L. L. D., membre du bureau des commissaires d'écoles protestants de la cité de Montréal.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 29 juin dernier (1895), de détacher de la municipalité scolaire de la paroisse de Saint-Zotique, dans le comté de Soulanges, tout le territoire formant la municipalité rurale du village de Saint-Zotique, tel que décrit dans la proclamation du 9 novembre 1853, et aussi les lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9, du cadastre de la dite paroisse Saint-Zotique, et d'ériger les dits lots et le dit village en municipalité scolaire, sous le nom de “ village du Côteau Landing.” dans le comté de Soulanges.

Cette érection devant prendre effet le 1er juillet (1895).

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 29 juin dernier (1895), d'ériger en municipalité scolaire le canton de Montcalm, comté d'Argenteuil, avec les mêmes limites qui lui sont assignées par la proclamation du 10 janvier 1857, sous le nom de municipalité scolaire de "Montcalm"

Cette érection devant prendre effet le 1er juillet 1895.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 15 août courant (1895), de faire les nominations suivantes, savoir :

Commissaires d'écoles

Comté de Charlevoix, La-Baie-Saint-Paul :—M. Joseph Gariépy, dont le mandat est expiré et qui n'a pas été remplacé dans les délais requis.

Comté d'Huntingdon, Village-d'Huntingdon :—Le révd J.-B. Muir, D. D., en remplacement du Dr Charles Marshall, dont le terme d'office est expiré.

Comté de Matane, Causapséal :—M. John Rioux, en remplacement de M. David Côté, qui a quitté la municipalité.

Syndics d'écoles

Comté de Gaspé, Douglastown :—MM Robert Baird, junior, et James R. Baird, en remplacement de MM. Charles Veit et Alexander Baird, senior.

Comté d'Ottawa, East-Templeton :—M. A.-H. Robinson, en remplacement de lui-même, aucune élection n'ayant eu lieu en juillet dernier.

AVIS

Messieurs les libraires et les marchands qui vendent mes livres devront à l'avenir s'adresser à M. C. Darveau, imprimeur dans la Côte Lamontagne, pour s'en procurer. Je l'ai chargé de la vente de tous mes ouvrages et de la perception de l'argent.

J.-B. CLOUTIER.

Leçons d'Anglais d'après la Méthode Naturelle

60 leçons avec un appendice contenant les principes généraux de la prononciation et des remarques sur les défauts les plus communs, par J. Ahern, professeur d'anglais à l'École normale Laval.

On peut se procurer cet ouvrage chez les principaux libraires, ou en s'adressant à J. AHERN, École normale Laval. Prix 50 cts.

LIVRES CLASSIQUES,

FOURNITURES D'ÉCOLES,

Objets de Piété, Etc., Etc.

Nous espérons que, pendant la prochaine année scolaire vous voudrez bien continuer d'encourager notre établissement. Notre fonds, nous osons le dire, est des plus complets : il comprend en particulier :—

Ouvrages sur l'éducation et l'instruction ;

Livres de classe ;

Livres de prières ; le tout dans les deux langues ;

Fournitures d'écoles ;

Objets de piété en usage dans les séminaires, les collèges, les couvents, les écoles de la Puissance.

Nous vous prions de nous transmettre vos commandes de bonne heure, afin que nous puissions les remplir avant la réouverture des classes, de manière à ne vous causer aucun retard.

Nous nous chargerons aussi de vous procurer tout ouvrage qui ne se trouverait pas dans notre catalogue, à condition que vous nous en informiez à temps.

Soyez assurés que nous donnerons à vos commandes la plus stricte attention.

Encore une fois, nous espérons que vous continuerez à nous favoriser de votre patronage.

Nous avons l'honneur

de nous souscrire,

Vos très dévoués serviteurs,

D. & J. SADLIER & Cie,

Éditeurs catholiques classiques et papetiers,


MONTREAL, RUE NOTRE-DAME, 1669.

PIANOS ! PIANOS !

Le plus grand assortiment à Québec de **Pianos** provenant des manufactures Américaines et Canadiennes les plus en renom

HARMONIUMS-ORGUES-

pour églises et chapelles à un ou deux claviers, avec ou sans pédale ; HARMONIUMS de salon de cinq à six octaves. Instruments de cuivre pour fanfares de Thibouville-Lamy, Paris, France. Instruments de musique de tous genres.

 Accord et réparation de pianos, orgues d'églises, etc., etc., etc.

BERNARD, FILS & CIE,

EDITEURS DE MUSIQUE

Porte voisine de M. Cyr. Duquet, horloger.

5, RUE ST-JEAN.

MAISON FONDÉE
EN 1865.

G. - A. LAFRANCE

MAISON FONDÉE
EN 1865.

—● RELIEUR ●—

A notre établissement nous exécutons toutes sortes d'ouvrages concernant la RELIURE, le RÉGLAGE et la FABRICATION DE LIVRES BLANCS, et cartes montées sur toile et vernis. Nous nous occupons spécialement de la reliure à *tranche dorée* et de celle à *tranche rouge sous or*.

Les livres destinés aux *bibliothèques paroissiales* sont reliés à des conditions spéciales.

G. - A. LAFRANCE, Relieur,

Téléphone 305.

109, COTE LAMONTAGNE, QUEBEC

P. GAUVREAU
LIBRAIRE

122 — PIED DE LA COTE LAMONTAGNE — 122
BASSE-VILLE, QUEBEC.

Grand assortiment de Cartes Géographiques.—Livres de prix.—Livres classiques, etc., etc., etc.

Rôle de cotisation—Rôle d'évaluation—Rôle de perception—Livre de Caiss pour municipalité.

Imprimé par L.-J. DEMERS & FRÈRE, No. 30, rue de la Fabrique, Québec.